

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le **seize octobre deux mille vingt-cinq** à 18h15, séance ordinaire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le 10 octobre 2025, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Présidente.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme SCOTÉ-LE CALVÉ,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donné à Mme FAURE,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée, pouvoir donné à Mme DOLLE.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20251002

## COMPTE RENDU DE DELEGATION DE LA PRESIDENTE AUX MEMBRES DU CA DEPUIS LE 25 SEPTEMBRE 2025.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 27 mai 2021, a donné diverses délégations à sa présidente et à sa vice-présidente dans le cadre des dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.

Les actes pris en vertu de cette délibération depuis le 25 septembre 2025 sont les suivants :

Objet	Bénéficiaire	Montant € HT	Date de Notification
Accord-cadre pour la fourniture des cadeaux de Noel 2025 à 2028 pour le CCAS d'Hennebont	ESAT ALTER EGO	Montant mini annuel : 12 800 € HT Montant maximum annuel : 16 000 € HT	24/09/2025

### 1. Aide alimentaire, attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)

Nombre d'attributions	Montant attribué
14	1210 €

### 2. Aide, attribution de bons carburant

Nombre d'attributions	Montant attribué
4	210 €

### 3. Aide : Dons et prêts

#### *Dons*

Nombre d'attributions	Montant attribué
0	0 €

#### *Prêts*

Nombre d'attributions	Montant attribué
0	0 €

#### 4. Fonds Solidarités Logement -Fonds Energie-Eau

Nombre de foyers aidés	Montant attribué	Participation Département	Participation CCAS
11	3347,28 €	2845.19	502,09 €

#### 5. Domiciliations

Nombre de personnes domiciliées le 2 septembre 2025	Nombre de délivrances	Nombre de refus de délivrance	Nombre de résiliations	Nombre de personnes domiciliées le 10 octobre 2025
78	0	0	2	76

Vu les dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009,


Vu la délibération N° 3 du conseil d'Administration du 27 mai 2021,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

→ DE PRENDRE ACTE de ces informations conformément à l'article à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,



  
Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

